

Direction : Enfance Jeunesse et Sports

Enfance, Jeunesse et Sports

REF : EJS2009023

Signataire : ZK/SL

OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire aux associations sportives

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Considérant la volonté de soutenir les associations sportives dans leur effort de développement.

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE : le maire à attribuer un complément aux associations suivantes :

- 6 000 € pour le club municipal d'Aubervilliers escime
- 7 000 € pour l'association cyclisme municipal d'Aubervilliers
- 9000 € pour le football club municipal d'Aubervilliers

Le Maire

Jacques SALVATOR